

# COMMENT TROUVER DES FINANCEMENTS ?

**Une association n'a pas pour objectif de faire des profits. Pour exister, elle peut compter sur les cotisations de ses membres et sur certaines aides financières.**

**Le financement qu'il soit public ou privé, est la clé de voûte du développement associatif.**

## **Les subventions publiques**

Aides financières apportées par l'Etat ou les collectivités (commune, conseil général, conseil régional) à certaines associations déclarées.

## **Le partenariat**

Le partenariat est l'occasion d'obtenir un financement en contrepartie de publicité pour l'entreprise partenaire.

## **Le mécénat**

Le mécénat est une aide apportée à une association sans contrepartie. Beaucoup de grandes entreprises, et même de plus petites, peuvent être tentées par ces solutions.

## **Les fonds et financements spéciaux**

Selon le pays et la région du monde où se situe le siège social de l'association, des fonds et financements spéciaux différents sont proposés. Il est donc nécessaire de se renseigner auprès des organismes spécialisés.

## **Les donations/legs**

Actes par lesquels un donateur abandonne un bien (en nature ou en argent) en faveur de quelqu'un. Seules les associations reconnues d'utilité publique peuvent en recevoir.

## **Les emprunts**

Sommes d'argent obtenues à titre de prêt. Les emprunts peuvent être effectués auprès des collectivités publiques, des établissements financiers ou des particuliers. Ils concernent les associations déclarées et celles reconnues d'utilité publique.

## **Autres types d'aides financières**

Les loteries, les ventes de produits ou de services – loteries, kermesses, bals, vente de tee-shirts, buvette, etc., les quêtes sur la voie publique, les appels à souscription, les manifestations de bienfaisance ou de soutien, etc.

## **QUELS SONT LES BESOINS FINANCIERS D'UNE ASSOCIATION ?**

- Investissement matériels  
Terrains, locaux  
Installations techniques, matériel informatique, véhicules...)
- Investissements immatériels  
Frais de recherche  
Brevets, logiciels...
- Financement de projet  
Développement et/ou création de l'activité  
Maintien et/ou création d'emploi
- Fonctionnement  
Gestion quotidienne  
Rythme des mouvements financiers
- Régularisation des difficultés accidentelles  
Évolution du cycle d'exploitation, perte d'exploitation, perte d'un financeur  
Événements exceptionnels

## **QUELLES SONT LES RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'ASSOCIATION ?**

Primordiales pour la survie du monde associatif, faut-il encore savoir ce que sont ces ressources, où les trouver et comment les obtenir...  
La loi de 1901 ne fait référence qu'à quatre catégories de ressources financières pour les associations :

- . les cotisations
- . les dons manuels
- . les subventions
- . les libéralités

Toutes les ressources imaginables, évidemment dans le cadre de la légalité, sont cependant possibles.

La loi de 1987 portant sur la para commercialité impose d'indiquer précisément dans les statuts les activités commerciales de l'association.

## **LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES**

- Les ressources internes
  - . Cotisations, droit d'entrée
  - . Apport des membres
  - . Trésorerie de l'association
  - . Vente de produits
  - . Recettes d'activité
  - . Recettes exonérées des 6 manifestations annuelles
- Les ressources externes
  - . Dons, libéralités
  - . Subventions : impliquer les partenaires publics
  - . Partenariats : parrain ou mécène
- La banque
  - . Produits financiers
  - . Découvert spécial et gratuit
  - . Prêt bancaire

## LES RESSOURCES INTERNES

### ➤ Cotisations

- . Matérialise l'acte d'adhésion, non obligatoire sauf mention dans les statuts
- . Montant non limité
- . La licence sportive est une cotisation à la fédération

### ➤ Droit d'entrée

- . Inscrit éventuellement dans les statuts, le droit d'entrée n'est perçu qu'une seule fois

### ➤ Apport des membres

- . Apports aux fonds associatifs avec ou sans droit de reprise
- . Il a une contrepartie morale (considération sociale, poids particulier dans l'association...)
- . C'est la forme associative du "capital" de la société
- . N'entraîne pas forcément qualité d'associé

### ➤ Trésorerie de l'association

#### ➤ La vente de produits ou de services

*Les recettes peuvent être taxables s'il s'agit d'une activité commerciale habituelle ou accessoire ou si la vente se fait pour les membres ou pour le grand public.*

- . Vente de produits
  - Carte de membre bienfaiteur
  - Vente de produits dérivés : tenues sportives, sacs, objets publicitaires, publications.. ;
- . Vente de prestations de service
  - Rémunération de prestations assurées par l'association pour une école, une mairie, une autre association...
- . Cours, stages, séjour
- . La location
  - Locations occasionnelles de matériel ou de locaux

#### ➤ Organisation de manifestation

- . Événements sportifs
  - Compétitions, tournois...
- . Événements non sportifs
  - Soirées festives, ludiques ...
- . Manifestations exonérées de la TVA
  - L'association peut organiser dans l'année 6 manifestations exonérées de TVA, ce sont les manifestations de bienfaisance ou de soutien pour l'association.
  - Les manifestations doivent être différentes de l'objet habituel de l'association.
  - Il faut tenir une comptabilité de la manifestation, mais il n'y a plus obligation de déclaration préalable aux services fiscaux depuis 1991.

➤ Les manifestations de bienfaisance

. Lotos

Organisés pour un cercle restreint, dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou animation local, les mises sont inférieures à 20 €, pas de sommes d'argent à gagner.

. Tombolas, loteries

Exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts, ou au financement d'activités sportives sous 2 conditions : but non lucratif affirmé et autorisation de la préfecture

. Buvette

Demande d'autorisation en mairie ou préfecture

Buvette temporaire assimilée à un débit de boisson

Responsabilité s'il est servi à boire jusqu'à l'ivresse ou à des personnes ivres.

## LES RESSOURCES EXTERNES

### ➤ Dons manuels

- . Fait par une personne physique ou morale sans aucune contrepartie
- . Somme d'argent donnée de "main à la main"
- . Peut être un versement en liquide, chèque ou virement
- . Le don peut être fait par des personnes extérieures à l'association

### ➤ Libéralités

- . Donations (du vivant) ou legs (après la mort)
- . Réalisées par acte authentique, elles peuvent être assorties de conditions
- . Réservées à certaines associations (reconnues d'utilité publique, culturelle, familiale, d'assistance, bienfaisance, recherche scientifique ou médicale)
- . Les libéralités peuvent être faites par des personnes extérieures à l'association

### ➤ Les quêtes sur la voie publique

- . La quête nécessite une déclaration en préfecture
- . Sollicite directement sans contre partie la générosité du public

### ➤ Les souscriptions

- . La souscription volontaire est considérée comme une tombola
- . La souscription sollicite indirectement le public par voie de presse, tract, prospectus
- . Pas d'autorisation administrative

### ➤ Les subventions

- . Subvention de fonctionnement
  - Gestion courante
  - Peut être renouvelable (stabilisation du projet associatif)
  - De plus en plus rarement attribué
- . Subvention d'équilibre
  - Peuvent être accordées pour compenser la perte globale
  - Enregistrée en produits exceptionnels
  - Très très rarement attribuée
- . Subvention de projet
  - Financement d'une activité ou d'un projet particulier
  - Le plus souvent attribuée
- . Subvention d'investissement
  - Financement d'un équipement

### ➤ L'association prestataire des collectivités territoriales

➤ L'association répond à des commandes publiques

- . Le marché public : achat d'un produit ou d'une prestation par l'administration
- . Cadre de la commande publique qui fait l'objet d'un marché
- . Régit par le code des marchés publics
- . La délégation de service public : confier une mission de service public à un organisme, lien nécessairement contractuel

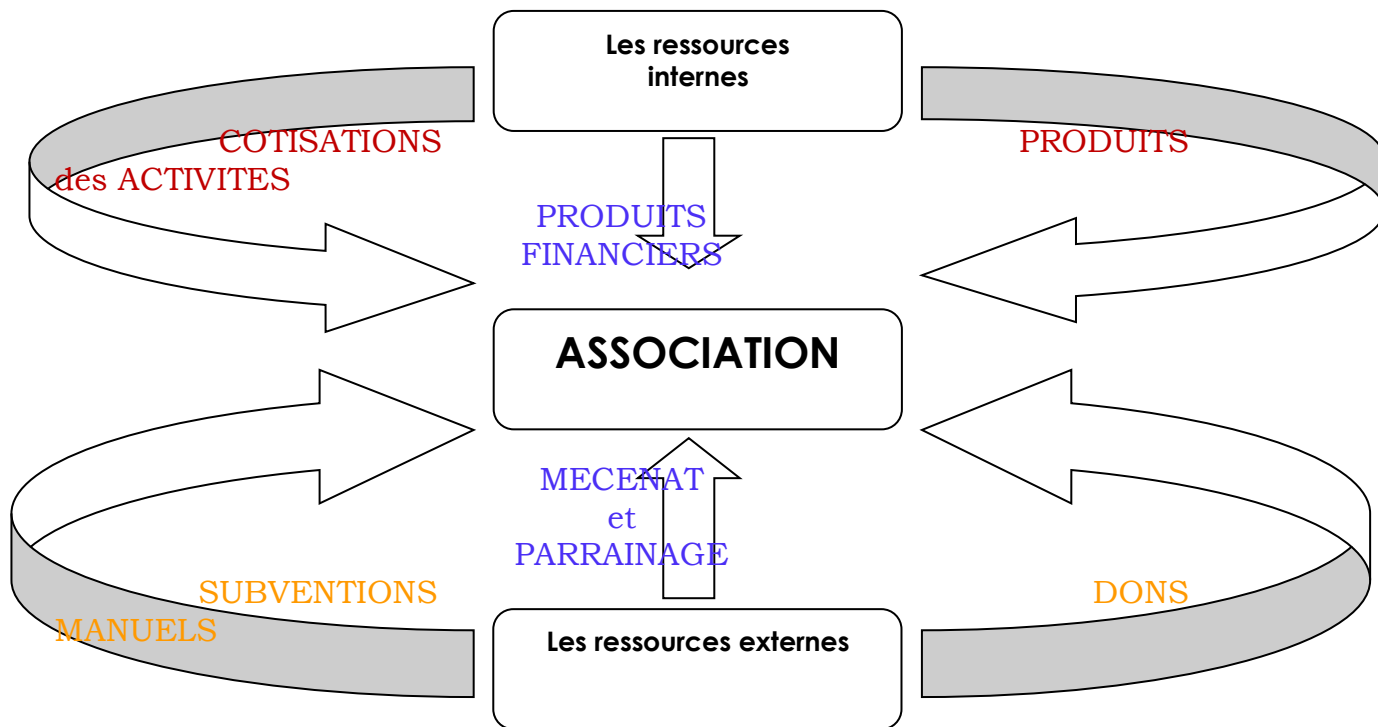
➤ Le partenariat

- . Le parrainage est l'attribution d'un espace publicitaire, et à ce titre, il est considéré comme une vente.
- . Le mécénat est considéré comme un don, car il n'y a pas d'affichage ostentatoire du mécène, et il n'y a pas de contrepartie au versement de la somme d'argent.
- . Les différents types de mécénat :
  - Le mécénat financier
  - Le mécénat en nature
  - Le mécénat technologique
  - Le mécénat de compétence

➤ La banque

- . Produits financiers
  - Placement des excédents de trésorerie (Livret, SICAV, Fonds commun de placement...)
  - L'association ne peut spéculer en bourse
- . Découvert spécial et gratuit
- . Prêt bancaire

# LES RESSOURCES FINANCIERES





## LES FINANCEURS PUBLICS

L'association peut recevoir un soutien de la collectivité au titre de l'intérêt général qu'elle représente (subvention, mise à disposition de locaux, d'équipements, de personnel).

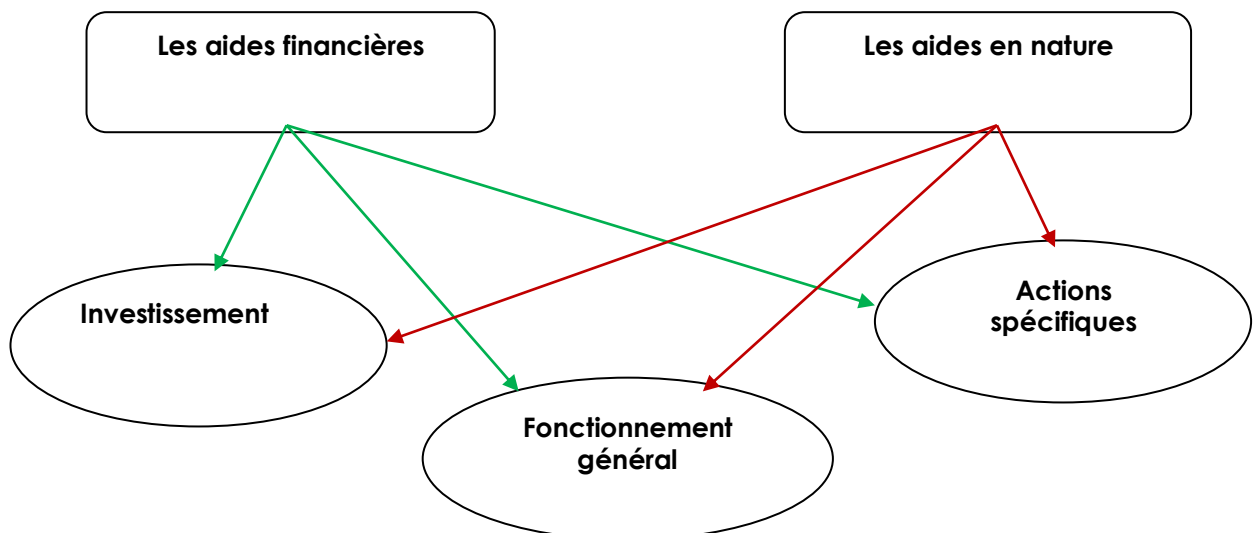
### ➤ La subvention

Au regard de la réglementation nationale relative à la commande publique, la subvention caractérise la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à une action initiée et menée par une personne publique ou privée, poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration, y trouvant intérêt, apporte soutien et aide”.

- . L'association peut prendre en charge un service public (délégation de service public).
- . L'association peut être prestataire de services pour la collectivité (marché public ou non).
- .  $\frac{3}{4}$  des associations bénéficient de subvention.
- . Ressource importante pour l'association mais ni un dû, ni automatique.
- . Vérifier le domaine de compétence du financeur public
- . Respecter la réglementation en matière de subvention
- . S'informer suffisamment tôt des délais ou échéances à respecter

Les financeurs publics soutiennent les associations en leur versant des aides financières mais aussi en ayant recours à des subventions en nature de plusieurs ordres :

- . Attribution de matériel
- . Mise à disposition de personnel
- . Mise à disposition de locaux



### ➤ La convention

Elle est obligatoire

- . au dessus de 23 000 €
- . pour les conventions pluriannuelles

Elle a pour objet de clarifier les relations entre la collectivité et l'association. Elle définit notamment l'objet, le montant des subventions allouées, les aides en nature, les modalités de contrôle et de compte rendu.

Préconisation d'élaborer des conventions pluriannuelles d'objectifs, maxi. 4 ans

Elle nécessite la constitution d'un dossier de demande de subvention (dossier unique).

#### ☞ L'EUROPE

Les financements européens sont très peu exploités par les associations.

Il faut des projets abordant des questions entrant dans les critères d'éligibilité tels que :

- . le développement territorial
- . l'éducation et la formation
- . la santé, l'environnement, l'emploi,
- . collaborations et échanges transnationaux,
- . lutte contre les discriminations, ...

L'obtention d'une subvention européenne est assujettie au cofinancement avec des aides publiques.

#### ☞ L'ETAT

Préfecture, Services déconcentrés (DRJSCS, DRAC...)

Soutien en matière de :

- . Aides à l'emploi Allègement de charges
- . Aide financière
- . Déclarations Réglementation Agréments
- . Vie associative Conseils, diagnostics

#### ☞ LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

CAF, ASCE (voir sites respectifs...)

#### ☞ LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

##### ➤ Conseil Régional Languedoc Roussillon

Construction et gestion d'installations sportives (prioritairement pour les lycées), soutien aux associations d'envergure régionale, au sport de haut niveau, financement de la formation professionnelle, organisation de manifestation...

##### ➤ Conseil Général de l'Hérault

Construction et gestion d'installations sportives (prioritairement pour les collèges), soutien aux associations d'envergure départementale, au sport de haut niveau, animations sportives favorisant l'accès à la pratique pour tous, organisation de manifestations sportives, développement des sports de nature...

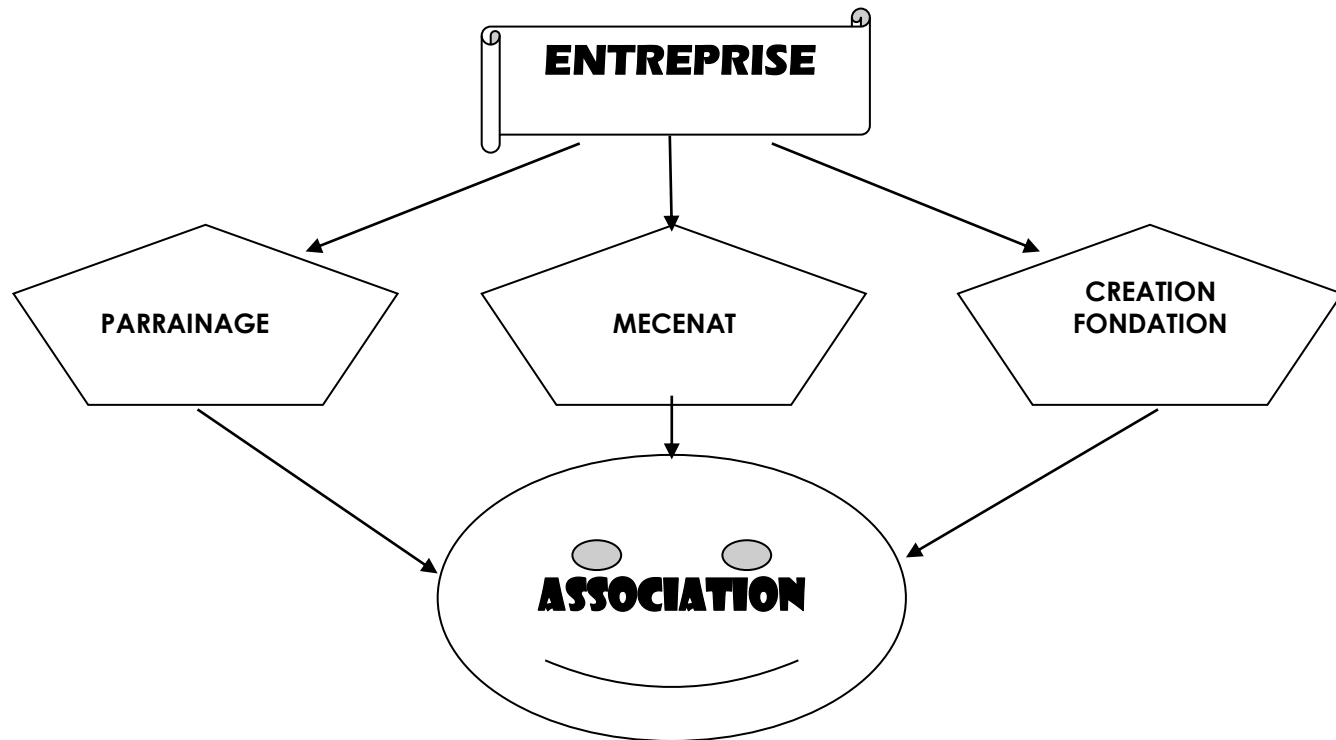
➤ Communauté de communes

➤ Municipalités

Gestion et construction d'installations sportives, soutien aux associations sportives locales, mise à disposition d'agents territoriaux.

# LES FINANCEURS PRIVES

- Relations entreprise/association



- Incitation au mécénat

Particulier : 66% du don limitée à 20% du revenu imposable pour l'année. Par contre si le plafond des 20% est dépassé, la loi autorise désormais un étalement de la réduction d'impôts sur 5 ans.

Entreprises : 60% du don est déductible de leur impôt sur les sociétés ou sur le revenu limité à 0,5% de leur chiffre d'affaire. Là aussi, le don est reportable sur 5 ans, soit en cas de dépassement du plafond des 5%, soit si l'entreprise n'a pas à payer d'impôts l'année où elle a fait le don.

## EXEMPLE CHIFFRE

**INCITATION au MECENAT plutôt que PARTENARIAT**

Société au chiffre d'affaire de 1 M€ et un bénéfice de 30000 € (plafond de dépense 1 000 000 x 0,5 % = 5000 €)

**INCIDENCE d'un PARTENARIAT de 1000 €**

	ENTREPRISE		
	Aucun DON	PARRAINAGE Art. 39 17 CGI	MECENAT Art. 28 bis CGI
Dépense au profit d'une association	0	<b>1000 €</b>	
Bénéfice fiscal <u>avant</u> dépense	30000 €		
Bénéfice fiscal <u>après</u> dépense	30000 €	29000 €	30000 €
Impôt sur les sociétés à payer (33,33%)	<b>10000 €</b>	(29000 € x 33,33%) <b>9667 €</b>	[(10000 - 600 (10000 € x 0,6%) = <b>9400 €</b>
Economie d'impôt	/	<b>333 €</b>	<b>600 €</b>

Le **sponsoring** est l'attribution d'un espace publicitaire, et à ce titre, il est considéré comme une vente. Contrairement au mécénat, le sponsoring correspond à un soutien financier ou matériel comportant une contrepartie. Il traduit un échange à titre onéreux.  
Le **mécénat** est considéré comme un don, car il n'y a pas d'affichage ostentatoire du mécène et il n'y a pas de contrepartie au versement de la somme d'argent.

**Mécénat Particulier** : 66% du don limité à 20% du revenu imposable pour l'année. Par contre si le plafond des 20% est dépassé, la loi autorise désormais un étalement de la réduction d'impôts sur 5 ans.  
**Mécénat Entreprises** : 60% du don est déductible de leur impôt sur les sociétés ou sur le revenu limité à 0,5% de leur chiffre d'affaire. Là aussi, le don est reportable sur 5 ans, soit en cas de dépassement du plafond des 5%, soit si l'entreprise n'a pas à payer d'impôts, l'année où elle a fait le don.

### ➤ Les fondations

La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes juridiques décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif.

#### Fondation de France

La fondation de France a été créée en 1969 pour encourager le mécénat. Elle collecte et redistribue des dons et legs en faveur d'actions d'intérêt général dans tous les domaines : solidarité, santé et recherche médicale, culture, éducation, environnement...

Elle accueille sous son égide des fondations (fondations abritées) créées par des mécènes qui souhaitent mener une action philanthropique individualisée.

#### Fondation du Sport

La Fondation du Sport a pour vocation de promouvoir le sport comme vecteur de lien social.

Elle intervient sur tout le territoire, toutes les thématiques sociales et toutes les disciplines sportives.

Elle s'est donnée pour missions :

- . d'aider à la structuration de l'univers du "sport social"
- . de contribuer à la professionnalisation, à la qualification et à la reconnaissance des acteurs et des projets.
- . de promouvoir et de développer le mécénat sportif en France.

# QUELLES SOURCES DE REVENUS POUR LES ASSOCIATIONS LOI 1901

Les associations doivent se procurer des ressources financières. Même si le modèle économique de la plupart des petites et moyennes structures repose sur le bénévolat, quelques espèces sonnantes et trébuchantes sont toujours nécessaires.

Si l'on fait la typologie des sources de revenus possibles pour les associations 1901, on obtient à peu près cela :

- Cotisations d'adhésion
- Services payants rendus aux membres
- Services payants rendus au public
- Appel à la générosité du public
- Mécénat et partenariats privés
- Subventions publiques
- Revenus du patrimoine

Je pense qu'il est nécessaire d'ajouter également les contributions volontaires en nature (biens et services)

- Bénévolat

Il y a 25 articles pour l'instant, consacrés aux stratégies pour maximiser les revenus, à la réglementation des activités lucratives, à la comptabilité et à la fiscalité des revenus. On parle aussi d'outils pour organiser et facturer les activités de l'association.

- Catégorie : **Appel à la générosité du public**
  - Collecter des dons sur internet
  - Défisicaliser dons et cotisations
  - Régime des legs et donations
  - Régime fiscal des associations de coopération internationale
  - Rescrit pour la délivrance des reçus fiscaux
- Catégorie : **Bénévolat**
  - Comptabilisation du bénévolat
  - Profiter des compétences bénévoles « pointues »
  - Recruter et fidéliser les bénévoles
- Catégorie : **Cotisations d'adhésion**
  - Augmenter le nombre des adhésions
  - Défisicaliser dons et cotisations
  - Rescrit pour la délivrance des reçus fiscaux
- Catégorie : **Mécénat et partenariats privés**
  - Quelques idées de partenariats...
- Catégorie: **Revenus du patrimoine**
  - Imposition des revenus du patrimoine
  - Placements réservés des associations reconnues d'utilité publique

- Placer la trésorerie de l'association
- Catégorie : **Services payants rendus au public**
  - Fiscalité des associations artistiques et de spectacle vivant
  - Obligations réglementaires des associations se livrant à des activités lucratives
  - Spectacle et patrimoine culturel : quelles stratégies ?
  - Tourisme et voyages : outil web gratuit
- Catégorie: **Services payants rendus aux membres**
  - Exonération des services rendus aux membres (association « fermée »)
  - Obligations réglementaires des associations se livrant à des activités lucratives
  - Tourisme et voyages : outil web gratuit
- Catégorie: **Subventions publiques**
  - 10 erreurs à éviter dans votre demande de subvention
  - Cadre réglementaire des subventions publiques
  - Comment identifier le bon interlocuteur (services de l'Etat) ?
  - Comptabilisation des subventions
  - Obligation de rendre compte des actions subventionnées
  - Publication des comptes des associations subventionnées

Source : Laurent Samuel / Association 1901  
Profession Sport 34 Elisabeth Chrysochoos